

Retour d'information

Conseil d'administration du 24 septembre 2025

Compte-rendu de la séance du 26 juin 2025 (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé le compte-rendu de la séance du 26 juin 2025.

Rapport social unique 2024 (information)

Le rapport social unique présente les données relatives aux politiques de ressources humaines autour de plusieurs thématiques (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et qualité de vie au travail, etc.), il permet aussi de rendre compte de la situation comparée entre les hommes et les femmes au sein de l'établissement.

Parmi les faits marquants de l'année 2024, on peut souligner :

- La diffusion du plan Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et prévention des risques psycho-sociaux issu du baromètre social 2023, comprenant 6 axes de travail : charge de travail, évolution des carrières et des métiers, clarté et appropriation de l'organisation, cohérence et perception de la stratégie, relations managériales et bien-être au travail.
- L'organisation du travail pendant les jeux olympiques : la proximité du site de l'Agence à Saint-Denis avec le village olympique a impliqué des restrictions d'accès et un protocole particulier pour assurer la continuité des activités avec un télétravail élargi.
- La poursuite de l'accompagnement des agents de la direction des contrôles du site de Saint-Denis vers le site de Lyon du fait du transfert des activités de laboratoire de Saint-Denis vers le nouveau bâtiment de Lyon. Les personnels des laboratoires de Saint-Denis qui n'ont pas souhaité suivre le projet ont été accompagnés vers des reconversions professionnelles sur le site de Saint-Denis.
- Des mesures indemnitaires en faveur des fonctionnaires de l'Agence : l'Agence a appliqué la revalorisation des socles de recrutement et des barèmes de carrière des fonctionnaires du ministère de la santé aux agents fonctionnaires de l'Agence (pharmaciens inspecteurs de santé publique, techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire, scientifiques de laboratoire).

Quelques indicateurs pour 2024 :

- 1059 agents au 31 décembre 2024 sur les 3 sites dont 72,6% de femmes, avec un âge moyen de 45,6 ans
- 90% de contractuels, 7% de fonctionnaires et 3% d'apprentis
- Un turn-over de 7,83% (6,43% en 2023)
- Un taux d'absentéisme de 3,3% en 2024 (3,2% en 2023)

- 88% d'agents à temps plein et 12% d'agents à temps partiel-la diminution du nombre d'agents à temps partiel se poursuit.

Le rapport social unique a été présenté pour information au Comité social d'administration lors de sa séance du 12 septembre 2025.

Fixation de certaines conditions et modalités de règlement des frais de déplacements temporaires (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé la fixation de certaines conditions et modalités de règlement des frais de déplacements temporaires.

Il s'agit d'une dérogation au décret qui détermine les conditions de remboursement des frais d'hébergement pour les personnes étrangères à l'Agence (experts). Celle-ci augmente le montant du remboursement forfaitaire pour l'hébergement, compte tenu de la hausse tarifaire de l'offre de logement à proximité de l'Agence. Ce montant passe ainsi de 120 € à 150 € à compter du 1^{er} janvier 2026.

Autorisation de signer ou de renouveler un marché relatif à des prestations d'infogérance de proximité (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé la signature ou le renouvellement du marché relatif à des prestations d'infogérance de proximité.

L'ANSM doit renouveler en 2026, le marché d'assistance technique sur les infrastructures systèmes et réseaux et de support de premier niveau aux utilisateurs. Il sert de guichet unique pour l'ensemble des agents et assure la prise en charge de leurs incidents ainsi que les demandes informatiques de premier niveau.

Autorisation de signer un marché de travaux lourds de réhabilitation du site de Saint-Denis (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé la signature d'un marché de travaux lourds de réhabilitation du site de Saint-Denis.

Ces travaux concernent l'étanchéité des toitures et des façades et le traitement d'air des bâtiments dont l'Agence est propriétaire. Ces travaux sont nécessaires pour répondre aux obligations relevant du décret tertiaire de la loi ELAN et du plan de transformation écologique de l'Etat pour des services publics écoresponsables.

Autorisation de signer un marché de travaux de réaménagement des locaux de Saint Denis (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé la signature d'un marché de travaux de réaménagement des locaux de Saint-Denis.

Ce marché vise à :

- finaliser les travaux de transformation des locaux suite au déménagement des laboratoires de Saint-Denis sur Lyon
- accompagner les travaux de réhabilitation des bâtiments dont l'ANSM est propriétaire (travaux de finition intérieurs des travaux lourds de remplacements des fenêtres et des façades)
- réaliser les travaux électriques nécessaires pour atteindre les objectifs énergétiques de la loi ELAN (installation de LED et de cellules de détection).

Autorisation de signer de travaux de réaménagement du bâtiment administratif du site de Vendargues (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé la signature d'un marché de travaux de réaménagement du bâtiment administratif de Vendargues.

Ces travaux consistent à déplacer le restaurant vers le niveau -1 et réutiliser l'espace laissé par le restaurant pour réaménager tout le rez-de-chaussée du bâtiment administratif.

Ces travaux visent à augmenter les capacités d'accueil sur site sans augmenter les surfaces tout en garantissant des bonnes conditions de travail aux agents et à rendre plus fonctionnels et plus agréables les locaux du restaurant. Ils seront prochainement proposés au vote de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail.

Autorisation de signer un marché relatif à l'acquisition d'une messagerie et d'outils de travail collaboratifs (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé la signature d'un marché relatif à l'acquisition d'une messagerie et d'outils de travail collaboratifs pour les agents de l'ANSM.

Le remplacement de l'outil de messagerie actuel et le déploiement d'outils collaboratifs souverains et interopérables visent à renforcer l'efficacité et à améliorer la fluidité des échanges entre les équipes, notamment dans le cadre des missions transverses ou européennes.

L'activité d'inspection de l'ANSM (information)

La direction de l'inspection de l'Agence contribue à assurer la qualité, la sécurité et la disponibilité des produits de santé disponibles sur le marché au travers de plusieurs missions :

- la réalisation d'inspections sur l'ensemble des produits de santé tout au long de leur cycle de vie
- la gestion des autorisations, agréments ou déclarations d'activités
- la lutte contre les pénuries des médicaments d'intérêt thérapeutiques majeurs (MITM)
- les signalements relatifs aux défauts qualité de médicaments.

L'objectif des activités d'inspection est d'évaluer la conformité des pratiques des opérateurs sur le terrain, que ces inspections soient réalisées en France ou à l'étranger.

Les inspections, menées selon un programme annuel ou sur signalement, couvrent les produits de santé et activités entrant dans le champ de compétence de l'ANSM, et particulièrement les médicaments, les matières premières à usage pharmaceutique, la pharmacovigilance, la matériovigilance, les DM et les DM-DIV, les organismes notifiés, les essais cliniques, les essais pré-cliniques, les produits sanguins labiles, les tissus et les cellules, les lactariums, les micro-organismes et toxines.

En 2024, les inspecteurs de l'Agence ont réalisé 495 inspections, dont 5% à l'étranger et 11% de manière inopinée, qui ont conduit à 52 rappels à la loi et 22 injonctions. Les inspections peuvent parfois conduire à une décision de police sanitaire, une sanction financière voire à des suites pénales.

Les perspectives sont centrées sur la poursuite des activités d'inspection et de gestion des établissements intégrant les enjeux nationaux, européens et internationaux. L'élargissement des missions, avec notamment l'inspection des distributeurs en gros de médicaments, représentera un défi stratégique dans les prochains mois nécessitant la création d'un nouveau domaine et une montée en compétence des équipes.

Point d'actualité (information)

- Travaux de simplification et d'amélioration de la performance en cours au niveau de la Commission européenne
- Publication du décret Florange qui encadre les déclarations d'arrêt de commercialisation
- Point sur les tensions d'approvisionnement sur les psychotropes : sertraline, venlafaxine, lithium, quetiapine
- Mesures pour encadrer la vente des médicaments à base d'a-GLP1
- Point sur les tensions d'approvisionnement en Praluent et Repatha
- Lancement de travaux d'analyse prospective sur les médicaments psychotropes en lien avec les psychiatres
- Point sur le projet e-notice